

Administration communale WINCRANGE

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du: 13.12.2021
Date de l'annonce publique: 07.12.2021
Date de convocation: 07.12.2021

Présents: Thommes, bourgmestre;
Thillens, Meyers, échevins;
Engelen, Hoffmann, Koos, Piret, Schanck, Scholzen, Schruppen, Weber,
conseillers;
Schroeder, secrétaire;

Ordre du jour: 4

Sujet: Nouvelle fixation des taxes de chancellerie.

Le Conseil Communal,

- * Vu les articles 99, 102 et 107 de la Constitution ;
- * Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et notamment les articles 105 et 106.7° ;
- * Revu sa délibération no 1 du 20.11.1996 portant nouvelle fixation des taxes de chancelleries, approuvée par arrêté grand-ducal du 13.01.1997 et par le Ministre de l'Intérieur le 17.01.1997, (Réf. 4.0042) ;
- * Revu sa délibération no 6 du 07.07.2014 portant modification des taxes de chancelleries relatives à l'établissement des cartes d'identités, approuvée par arrêté grand-ducal du 03 octobre 2014 et par le Ministre de l'Intérieur le 13.10.2014 (Réf. MI-DFC-4.0042/NH (29352)) ;
- * Revu sa délibération no 4 du 20.04.2016 portant introduction d'une taxe de chancellerie pour rappels, approuvée par arrêté grand-ducal du 30.05.2016 et par le Ministre de l'Intérieur le 10.06.2016, (Réf. 4.0042(56690)) ;
- * Considérant qu'il y a lieu de procéder à une révision desdits taxes et de les adapter aux conditions actuelles ;
- * Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins ;

décide à l'unanimité des voix

1) de fixer à partir du 01.03.2022 les taxes de chancellerie comme suit :

- Copie noir/blanc (à partir de la 10^{ème} copie) : 0,10 € *
- Copie couleur (à partir de la 10^{ème} copie) : 0,30 € *
- Déclaration d'arrivée : 3,00 €
- Deuxième rappel pour facture impayée : 10,00 €
- Autorisation commodo-incommodo classe 2 : 25,00 €

* Les copies noir/blanc et couleur sont gratuites pour les associations locales ayant leur siège sur le territoire de la commune.

2) de transmettre la présente à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

La présente abroge et remplace tous les règlements-taxes antérieurs sur la même matière ;

*Ainsi décidé à Wincrange, date qu'en tête
Suivent les signatures*

*Pour expédition conforme,
Le bourgmestre,*



le secrétaire,

